



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°35

Réunion du mardi 25 mars 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours francs** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DAMMARIE LES LYS FC - 550039

Rappel de la dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de DAMMARIE LES LYS (toutes catégories confondues).

Tous les matchs à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de DAMMARIE LES LYS FC (550039@lpiff.fr), la liste de leur délégation (à l'aide du document ci-joint) **au plus tard le samedi 12h**, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr):

- 14 joueuses maximum, 5 dirigeant(e)s maximum sur la feuille de match
- Plus les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters)

Liste des rencontres concernées pour le week-end des 29 et 30 mars 2025 :

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date
U15F R3	29525792	DAMMARIE LES LYS FC	SENART MOISSY	29/03/2025

MEAUX CS ACADEMY - 500831

Rappel de la dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de MEAUX CS ACADEMY (toutes catégories confondues).

Tous les matchs à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de MEAUX CS ACADEMY (500831@lpiff.fr), la liste de leur délégation (à l'aide du document ci-joint) **au plus tard le samedi 12h**, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr):

- 14 joueuses maximum, 5 dirigeant(e)s maximum sur la feuille de match

- Plus les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters)

Liste des rencontres concernées pour le week-end des 29 et 30 mars 2025 :

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date de match
U15F R3	29526361	MEAUX CS AC.	TREMBLAY F.C.	29/03/2025
U18F R3	29521715	MEAUX CS AC.	CHAMPS S/MARNE FOOT	29/03/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 3

Poule A

28226013 ACBB 1 / CACHAN ASC 1 du 08/03/2025

La Commission accuse réception de la composition de l'équipe de l'ACBB

Championnat Régional Seniors féminins Régional 3 – poule A Samedi 08 mars 2025	
ACBB : 3 buts	CACHAN ASC : 0 but
1 DIALOU Bagnim	
2 ATEBA Alexandra	
3 WOLA Marlène	
4 BALLAY Talyana	
5 RATABOUIL Anaé	
6 EL BAZ Rim	
7 MERCIER Maëlys	
8 KLEIN Marine	Composition de CACHAN ASC en attente
9 EPOSI Martine	
10 FERNANDES Cassandra	
11 KRIEF Ava	
Remplaçantes :	
12 BAILE Gwaldys	
13 SYBA Leila	
Banc :	
GUGGINO Romain dirigeant responsable	
Arbitre de touche	
FORTES Ludovic	

La Commission reste en attente de la liste des joueuses et staff ayant pris part à cette rencontre pour le club de CACHAN ASC.

U18F – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier :

1/2 Finales : samedi 26 avril 2025

Finale : le samedi 14 juin 2025

Arbitrage :

Pour ces rencontres il sera désigné 3 ARBITRES, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli sinon le match sera inversé.

1/2 Finales :

Numéro match	Nom club recevant	C/	Nom club visiteur
53284559	FLEURY 91 F.C. 2	C/	PARIS SAINT GERMAIN FC 2
53284560	MANTOIS 78 F.C. 1	C/	RUEIL MALMAISON FC 1

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 1****28222679 LOGNES US 1 / SARCELLES AAS 2 du 05/04/2025**

Demande de LOGNES US pour avancer le match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS à transmettre au plus tard le vendredi 04/04/2025 – 12h00.

Régional 3**Poule B****29521713 CLICHOIS UF 1 / GARGES FCM 1 du 15/03/2025**

La Commission prend note du courriel de CLICHOIS UF lié au problème rencontré avec la FMI ; elle invite les 2 clubs à transmettre la liste des joueuses et staff ayant participé à ce match.

Poule C**29521948 FC2M 1 / MONTESSON US 1 du 29/03/2025**

La Commission prend connaissance des échanges entre les 2 clubs via Footclubs et précise les options possibles :

- Match maintenu le 29/03/2025 sur un terrain de repli proposer par FC2M
- Match inversé à MONTESSON US avec accord des 2 clubs
- Report du match au samedi 26/04/2025 sous réserve de la réception du document officiel d'indisponibilité du terrain Municipal de Mériel au plus tard le vendredi 28/03/202 – 12h00.

Elle demande au club de FC2M de l'informer

Poule D**29522587 RAMBOUILLET FC 1 / ES GUYANCOURT 1 du 29/03/2025**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RAMBOUILLET FC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h30 – refusée par ES GUYANCOURT,

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional U18F :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

*Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre **14h30 et 18h00**.*

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation

Considérant que la demande de RAMBOUILLET FC respecte les conditions citées ci-dessus,

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi de ce match à 14h30.

Poule E**29522822 AUBERVILLERS FCM 1 / GONESSE RC 1 du 29/03/2025**

Demande de GONESSE RC pour reporter le match au 10/05/2025 (motif : éducateur absent) – accord d'AUBERVILLIERS FCM.

La Commission émet un avis défavorable ; le motif évoqué ne permet pas un report.

La Commission précise qu'il convient de proposer d'avancer la date du match dans ce type de situation.

Poule F

29523007 SURESNES JS 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 29/03/2025

Ce match se déroulera au stade Charles Peguy terrain n°1 – coup d'envoi 15h00.

Poule G

29523152 PARIS ALESIA 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION du 29/03/2025

Lecture du courriel de la Mairie de PARIS – match à 17h00 au stade Lenglen n°1 – PARIS.

29523169 PALAISEAU US 1 / ULIS CO 1 du 15/02/2025 reporté au 22/03/2025

Lecture de la FMI – match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu en raison des intempéries sur le score de 1-0 en faveur de PALAISEAU US.

Ce match est à rejouer le samedi 26/04/2025.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF relatif aux conditions de participation des joueurs lors d'un match à rejouer :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

En cas de terrain indisponible, un terrain de repli devra être proposé ; à défaut le match sera inversé.

Poule H

29523433 CO VINCENNES 1 / MONTREUIL FC 1 du 29/03/2025

Demande de MONTREUIL FC pour reporter le match au 19/04/2025 (motif : accord des 2 clubs) – accord du CO VINCENNES.

La Commission émet un avis défavorable ; le motif évoqué ne permet pas un report.

La Commission précise qu'il convient de proposer d'avancer la date du match dans ce type de situation.

U18F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule E – 29522815 SARCELLES AAS 3 / ARGENTEUIL FC 1 du 15/03/2025

U15F – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1/4 de finale :

53267912 RUEIL MALMAISON FC 1 / RED STAR FC 1 du 22/03/2025

Lecture du rapport de l'arbitre assistant, la Commission prend note des erreurs de saisies lors des changements et modifie les changements suivants :

RUEIL MALMAISON FC :

N°9 DA SILVERA Valentine pour N°12 Melissa MAMEAUX à la 25^{ème} minute de jeu
(à la place de N°N 9 - DA SILVERA Valentine pour N° 13 - Dounia KHECHAI, mentionné sur la FMI).

N°11 RIBERO Eva pour N°13 -KHECHAI Dounia à la 35ème minute de jeu (et non pas 31^{ème} minute de jeu).

Calendrier :

1/2 Finales : samedi 26 avril 2025

Finale : le samedi 14 juin 2025

Arbitrage :

Pour ces rencontres il sera désigné 3 ARBITRES, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli sinon le match sera inversé.

1/2 Finales :

Numéro match	Nom club recevant	c/	Nom club visiteur
53284579	PARIS FC 1	c/	FLEURY 91 FC 1
53284580	PARIS SAINT GERMAIN FC 1	c/	RUEIL MALMAISON FC 1

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 3****Poule G****29528962 THIAIS FFC 2 / ULIS CO 1 du 29/03/2025**

Demande de THIAIS FFC pour reporter le match au 26/04 ou 03/05 ou 10/05/2025 (motif : aucun).

En l'absence de motif, la Commission émet un avis défavorable ; elle rappelle que les demandes de report doivent être accompagnées d'un motif qui sera étudié avant homologation du report.

Poule F**29528403 SEVRES FC 92 1 / SURESNES JS 1 du 03/05/2025**

Demande de SEVRES FC 92 pour reporter le match au 10/05/2025 (motif : accord avec l'adversaire) – accord de SURESNES JS.

La Commission émet un avis défavorable ; le motif évoqué ne permet pas un report.

Elle précise que ce match peut éventuellement être avancé avec l'accord des 2 clubs et sous réserve que les 2 équipes n'aient pas de match en retard.

U15F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule H – 29529181 RED STAR FC 1 / ESP PARIS 19 1 du 15/03/2025